

# AVIS PUBLIC

La MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÎLE-D'ORLÉANS (MRC de L'Île-d'Orléans) demande des soumissions pour des services professionnels en ingénierie visant la réalisation d'un PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) couvrant l'ensemble du réseau routier local de niveaux 1 et 2 de son territoire.

Le Prestataire de services devra remettre à la MRC de L'Île-d'Orléans un PIIRL en version définitive jugée recevable par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), conforme aux exigences du présent appel d'offres. Les travaux incluent les étapes 4 à 7, les étapes 1 à 3 étant réalisés par la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

Le plan de travail provisoire sera finalisé par le personnel de la FQM, par conséquent le Prestataire de services devra fournir la partie qui le concerne pour les étapes 4 à 7 du PIIRL afin que la FQM puisse le compléter et le transmettre pour approbation au MTMD.

Lors de l'approbation par le MTMD, la MRC de L'Île-d'Orléans pourra octroyer le contrat au Prestataire de services afin de débiter l'élaboration du PIIRL. Par conséquent, bien qu'il ne soit pas obligatoire à cette étape-ci, le plan de travail provisoire peut être déposé avec la soumission.

Tous les Soumissionnaires doivent obligatoirement se conformer au Règlement sur la gestion contractuelle de la MRC, disponible au [mrc.iledorleans.com/fra/administration/gestion-contractuelle](http://mrc.iledorleans.com/fra/administration/gestion-contractuelle), sous peine de sanction pouvant aller jusqu'au rejet de la soumission ou à la résiliation du contrat, le cas échéant.

Les documents d'appel d'offres sont accessibles par le biais du SEAO ([seao.gouv.qc.ca](http://seao.gouv.qc.ca)). L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

Les soumissions doivent être insérées deux (2) enveloppes distinctes (offre de services et offre de prix) portant la mention « SOUMISSION — ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION EN INFRACTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL), ÉTAPES 4 à 7- MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS », adressées au soussigné à l'adresse suivante et reçues avant la date limite de dépôt des soumissions indiquée :

**Date et heure limites de dépôt des soumissions :** 14 novembre 2025, 11h00

**Adresse de dépôt des soumissions :** 2480, chemin Royal, Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans (Québec), G0A 3P0

Les soumissions seront ouvertes publiquement à ce moment au même endroit, en présence d'au moins deux (2) témoins et des Soumissionnaires présents.

Seuls les noms des Soumissionnaires seront annoncés, le choix du Soumissionnaire retenu étant fait suite aux recommandations d'un comité de sélection selon les critères d'évaluation décrits aux documents d'appel d'offres.

La MRC de L'Île-d'Orléans n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent des erreurs ou omissions. En conséquence, tout Soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir et de fournir tous les documents reliés à cet appel d'offres.



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS



MRC  
DE L'ÎLE  
D'ORLÉANS

La MRC de L'Île-d'Orléans ne s'engage à accepter ni la meilleure, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à recourir aucun frais ou obligation d'aucune sorte envers le ou les Soumissionnaires.

L'adjudication de ce contrat est conditionnelle à l'obtention par la MRC de L'Île-d'Orléans d'une subvention du MTMD lorsque ce dernier juge que le plan de travail détaillé provisoire est conforme.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer uniquement par écrit avec Mme Chantale Cormier, par courriel à l'adresse suivante : [ccormier@mcio.qc.ca](mailto:ccormier@mcio.qc.ca).

DONNÉ À SAINTE-FAMILLE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS, CE QUINZIÈME (15<sup>e</sup>) JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ (2025).

*Chantale Cormier*

---

Mme Chantale Cormier, Directrice générale / Greffière-trésorière  
MRC de L'Île d'Orléans